

Énergie atomique du Canada limitée

Rapport annuel 2021-2022 sur
l'administration de la

Loi sur la protection des renseignements personnels

Rédigé par :

X 

Isabelle Gaudreault
Directrice de l'AIPRP

Examen final par :

X 

Grant Gardiner
VP, avocat général et secrétaire général

Approuvé par :

Jason K
Cameron for
X Fred Dermarkar

Digitally signed by Jason
K Cameron for Fred
Dermarkar
Date: 2022.09.12
12:06:22 -04'00'

Fred Dermarkar
Président et premier dirigeant

Septembre 2022



Liste de révisions					
Révision		Détails de la rév.	Rédigé par	Examiné par	Approuvé par
N°	Date				
D1	2022/08/11	Première ébauche rédigée par la directrice d'AIPRP	Isabelle Gaudreault		
D1	2022/08/24	Première ébauche révisée par l'analyste des politiques, unité de gestion du portefeuille, RNCan		Nadine Wellington	
D1	2022/08/23	Première ébauche révisée par le Vice-président, communications et affaires publiques		Jason Cameron	
Examen final	2022/09/08	Examen final par le vice-président, avocat général et secrétaire général		Grant Gardiner	
Finale	2022/09/08	Version finale approuvée par le Président et premier dirigeant			Fred Dermarkar

TABLE DES MATIERES

1.	INTRODUCTION.....	3
2.	STRUCTURE ORGANISATIONNELLE.....	3
3.	DÉLÉGATION DES POUVOIRS	4
4.	RENDEMENT POUR 2020-2021.....	4
4.1	Interprétation du rapport statistique 2020-2021.....	5
4.1.1	Section 1 – Demandes en vertu de la <i>LPRP</i>	5
4.1.2	Section 2 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapport	5
4.1.3	Section 3 – Communications en vertu des paragraphes 8(2) et 8(5)	5
4.1.4	Section 4 – Demandes de correction de renseignements personnels et mentions	6
4.1.5	Section 5 – Prorogations.....	6
4.1.6	Section 6 – Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations	6
4.1.7	Section 7 – Délais de traitement des demandes de consultation sur les renseignements confidentiels du Cabinet.....	6
4.1.8	Section 8 – Plaintes et enquêtes.....	6
4.1.9	Section 9 – Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée	6
4.1.10	Section 10 – Atteintes substantielles à la vie privée	7
4.1.11	Section 11 – Ressources liées à la <i>LPRP</i>	7
4.1.12	Rapport statistique supplémentaire sur la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels.....	7
5.	FORMATION ET SENSIBILISATION.....	7
6.	POLITIQUES, LIGNES DIRECTIVES, PROCÉDURES ET INITIATIVES	7
7.	PLAINTES	8
8.	SUIVIT DE LA CONFORMITÉ	8
9.	ATTEINTES SUBSTANTIELLE À LA VIE PRIVÉE	8
10.	ÉVALUATION DES FACTEURS RELATIFS À LA VIE PRIVÉE	8
11.	DIVULGATIONS DANS L'INTÉRÊT PUBLIC.....	8

12.	APPENDICE A – ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION	9
13.	APPENDICE B – RAPPORT STATISTIQUE 2020-2021	10

1. INTRODUCTION

Le présent rapport au Parlement a été préparé et déposé conformément à l'article 72 de la [Loi sur la protection des renseignements personnels \(LPRP\)](#). Ce rapport présente un résumé des activités d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL) dans le cadre de l'administration de la Loi au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2022.

L'objet de la LPRP est de protéger l'information personnelle relevant des institutions fédérales et de droit d'accès des individus aux renseignements personnels qui les concernent.

Mandat

EACL a pour mandat de faciliter la science et la technologie nucléaires et de protéger l'environnement en s'acquittant des responsabilités du gouvernement du Canada en matière de déclassé et de gestion des déchets radioactifs.

EACL reçoit des fonds publics pour s'acquitter de son mandat et fait rapport au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles. L'entreprise tire aussi parti des capacités uniques de ses sites pour appuyer l'industrie et d'autres tiers à des fins commerciales.

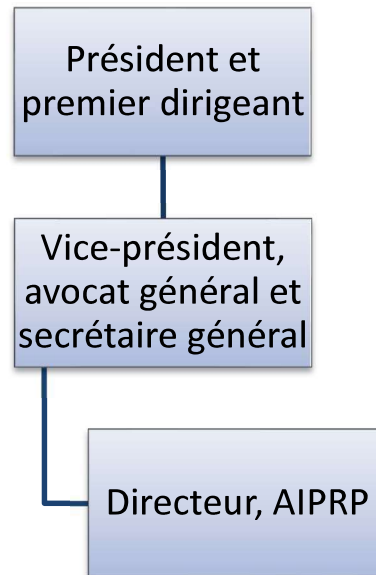
EACL s'acquitte de son mandat par un contrat à long terme avec les Laboratoires Nucléaires Canadiens pour la gestion et l'exploitation de ses sites. De plus amples renseignements sur les activités et la structure de gouvernance d'EACL sont disponibles sur le site Web d'EACL au www.aecl.ca.

2. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Situé à Ottawa, Ontario, le Bureau d'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP) d'EACL est le point central de l'application des lois sur l'AIPRP à EACL. Il a pour mandat de mettre en œuvre et administrer les obligations d'EACL en vertu de la [Loi sur l'accès à l'information \(LAI\)](#) et de la LPRP. Il traite directement avec le public et employés pour ce qui est des demandes d'accès à l'information et des demandes de protection des renseignements personnels, et il agit à titre de centre d'expertise en matière d'AIPRP, en ce sens qu'il permet à EACL de respecter ses obligations législatives.

Le Bureau d'AIPRP se composait d'un directeur et d'une analyste principale d'avril à aout 2021 et par la suite, une directrice et un consultant de septembre à décembre 2021. A partir de janvier 2022 au 31 mars 2022, le bureau d'AIPRP se compose d'une directrice. La directrice d'AIPRP se rapporte directement au vice-président, avocat général et secrétaire général d'EACL. L'équivalent de 1.25 employé temps plein (ETP) fut appliqué en matière de la LAI et 0.25 ETP en matière de la LPRP.

Structure organisationnelle du bureau de l'AIPRP



3. ORDONNANCE DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS

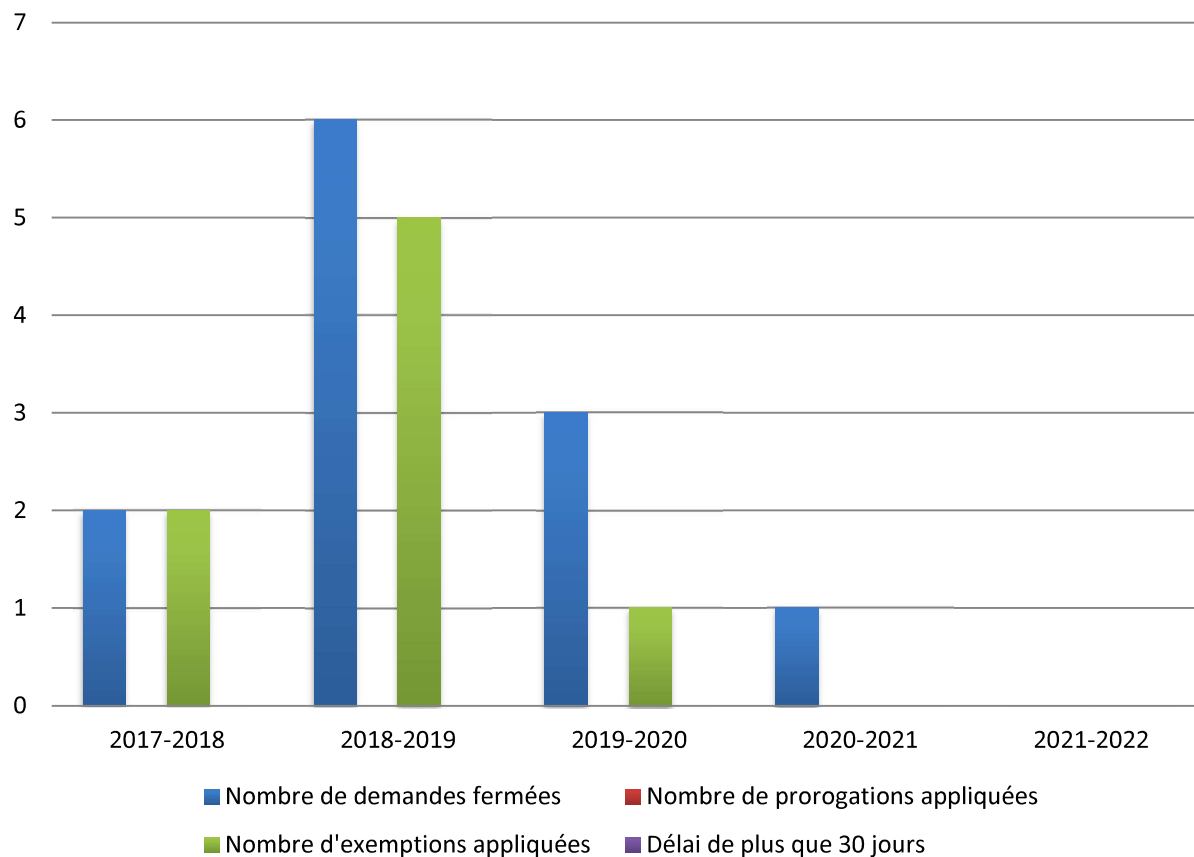
En vertu de la *LPRP*, le président est désigné comme le dirigeant de l'institution aux fins de l'administration de la Loi. L'article 73 de la *LPRP* autorise le responsable d'EACL à désigner, par arrêté, un ou plusieurs cadres ou employés d'EACL, afin d'exercer ou d'exécuter les pouvoirs, les tâches ou les fonctions du responsable d'EACL qui sont précisés dans l'arrêté. À titre de coordonnateur de l'AIPRP, le directeur détient la totalité des pouvoirs délégués en vertu de la *LPRP*. Une copie de l'arrêté de délégation signé est incluse dans l'appendice A.

4. RENDEMENT POUR 2021-2022

Pour cette année en examen, EACL est limitée dans la mesure de son rendement sur l'administration de la *LPRP* puisqu'aucune demande n'a été reçue ou reportée de la période de rapport précédente. De plus, EACL n'a reçue aucune nouvelle consultation et n'a divulgué aucun renseignement personnel conformément à l'alinéa 8(2)m) de la *LPRP*. EACL n'a aucune plainte active en suspens des périodes de rapport précédentes et n'a reçu aucune nouvelle plainte en 2021-2022.

Les opérations du bureau d'AIPRP n'ont pas été affectées par les mesures prises liées à la COVID-19 au cours de cette période d'établissement de rapport.

Tendance pluriannuelle



4.1 Interprétation du rapport statistique 2021-2022

Le rapport statistique 2021-2022 complété est inclus dans l'appendice B.

4.1.1 Section 1 – Demandes en vertu de la *LPRP*

EACL n'a reçu aucune nouvelle demande de renseignements en vertu de la *LPRP* au cours de la période examinée.

4.1.2 Section 2 – Demandes informelles

EACL n'a rien à divulguer.

4.1.3 Section 3 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapport

EACL n'a rien à divulguer.

4.1.4 Section 4 – Communications en vertu des paragraphes 8(2) et 8(5)

Au cours de cet exercice, aucun renseignement personnel n'a été divulgué, selon l'alinéa 8(2)e) (disposition sur les enquêtes), 8(2)f) (communication aux termes d'accords ou d'ententes conclus d'une part entre le gouvernement du Canada ou l'un de ses organismes), 8(2)g) (communication à un parlementaire fédéral) ou 8(2)m) (disposition sur la dérogation à l'intérêt public) de la *LPRP*.

4.1.5 Section 5 – Demandes de correction de renseignements personnels et mentions

Aucune correction et ni de mention n'ont été requises au cours de la période examinée.

4.1.6 Section 6 – Prorogations

Aucune prorogation n'a été nécessaire au cours de la période examinée.

4.1.7 Section 7 – Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations

Aucune consultation n'a été reçue d'autres institutions ou organisations au cours de la période examinée.

4.1.8 Section 8 – Délais de traitement des demandes de consultation sur les renseignements confidentiels du Cabinet

Aucune demande de consultation n'a été nécessaire sur les confidences du Cabinet au cours de la période examinée.

4.1.9 Section 9 – Avis de plaintes et d'enquêtes reçus

Les requérants ont le droit de présenter une plainte en vertu de la *LPRP* et peuvent exercer ce droit en tout temps durant le traitement de leur demande. EACL n'a reçu aucune plainte ou demande d'enquête relative à la *LPRP* et aucun appel n'a été adressé à la Cour fédérale pour l'exercice 2021-2022.

4.1.10 Section 10 – Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée et des fichiers de renseignements personnels

Sous-section 10.1 - Évaluation des facteurs relatifs à la vie

EACL n'a complété aucune évaluation des facteurs relatifs à la vie privée durant 2021-2022.

Sous-section 10.2 - Fichiers de renseignements personnels

EACL compte 51 banques de renseignements personnels actives et enregistrées. EACL n'a pas créé, supprimé ou modifié des fichiers de renseignements personnels au cours de la période de référence.

4.1.11 Section 11 – Atteintes substantielles à la vie privée

À notre connaissance, aucun cas d'atteinte substantielle à la vie privée n'a eu lieu au cours de la période d'établissement de rapports à l'étude.

4.1.12 Section 12 – Ressources liées à la LPRP

Sous-section 12.1 - Coûts

Les coûts salariaux liés aux activités concernant la LPRP sont évalués à 39 317 \$ pour l'exercice 2021-2022. Les coûts de biens et services s'élevaient à 15 751 \$, pour un total de 55 068 \$.

Sous-section 12.2 - Ressources humaines

L'équivalent temps plein en ressources humaines correspondante est de 0.5.

4.1.13 Rapport statistique supplémentaire sur la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels

En plus de devoir remplir les formulaires pour les rapports statistiques sur la LPRP pour 2021-2022, les institutions ont été priées de remplir un rapport supplémentaire afin de déterminer l'incidence des mesures liées à la COVID-19 sur le rendement institutionnel pour l'exercice financier de 2021-2022 et au-delà.

Le bureau d'AIPRP d'EACL n'a pas été affecté par le COVID-19. EACL est en mesure d'accomplir toutes ses responsabilités en matière de la LPRP.

5. FORMATION ET SENSIBILISATION

Le bureau d'AIPRP tient des séances d'information informelles et des formations individuelles comme requis.

6. POLITIQUES, LIGNES DIRECTIVES, PROCÉDURES ET INITIATIVES

EACL n'a mis en application aucune politique ou directive, nouvelle ou révisée, durant la période 2021-2022.

EACL continue à identifier de nouvelles collectes de renseignements personnels et réviser

continuellement les fichiers de renseignements personnels (FRP) enregistrés auprès de la Division des politiques de l'information et de la protection des renseignements personnels du Secrétariat du Conseil du Trésor. Plusieurs déclarations de confidentialité ont été ajoutées aux formulaires institutionnels comportant la collecte de renseignements personnels. Toutefois, aucune mise à jour ou nouveaux enregistrements de FRP fut nécessaire au cours de l'exercice 2021-2022.

7. SOMMAIRE DES ENJEUX CLÉS ET MESURES PRISES A L'ÉGARD DES PLAINTES

Les requérants ont le droit de présenter une plainte en vertu de la *LPRP* et peuvent exercer ce droit en tout temps durant le traitement de leur demande. EACL n'a reçu aucune plainte ou demande d'enquête relative à la *LPRP* et aucun appel n'a été adressé à la Cour fédérale pour l'exercice 2021-2022.

8. SURVEILLANCE DE LA CONFORMITÉ

EACL utilise le logiciel Privasoft comme outil de surveillance du temps requis pour traiter chacune des demandes d'accès à des renseignements personnels et des demandes de correction de renseignements personnels. Aucun autre suivi n'a été nécessaire ou effectué au cours de la période d'établissement de rapports.

9. ATTEINTES SUBSTANTIELLE À LA VIE PRIVÉE

Aucun cas d'atteinte substantielle à la vie privée a été signalée au Commissariat à la protection de la vie privée et au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (Division des politiques de l'information et de la protection des renseignements personnels) pendant la période d'établissement de rapports

10. ÉVALUATION DES FACTEURS RELATIFS À LA VIE PRIVÉE (ÉFVP)

EACL n'a complété aucune ÉFVP durant la période visée.

11. DIVULGATIONS DANS L'INTÉRÊT PUBLIC

Au cours de cet exercice, à notre connaissance, aucune divulgation de renseignement personnel n'a été effectuée en vertu de l'alinéa 8(2)m) de la *LPRP*.

12. APPENDICE A – ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION



**Delegation Order under the *Access to Information Act* and *Privacy Act*
/ Arrêté de délégation accordé en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels***

Pursuant to subsection 95(1) of the *Access to Information Act* and subsection 73(1) of the *Privacy Act*, the President of Atomic Energy of Canada Limited (AECL), head of AECL, hereby designates the person holding the position set out in the schedule hereto, or the person occupying on an acting basis this position, to exercise the powers, duties and functions of the President, under the provisions of the Acts and related regulations set out in the schedule opposite the position. This designation replaces all previous delegation orders.

En vertu du paragraphe 95(1) de la *Loi sur l'accès à l'information* et du paragraphe 73(1) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, le Président d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL), responsable d'EACL, délègue au titulaire du poste mentionné à l'annexe ci-après, ainsi qu'à la personne occupant à titre intérimaire le dit poste, les attributions dont il est, en qualité de responsable d'EACL, investi par les dispositions de la Loi ou de son règlement mentionnées en regard du poste. Le présent document remplace et annule tout arrêté antérieur.

Schedule / Annexe		
Position / Poste	<i>Access to Information Act</i> and Regulations / <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et Règlements	<i>Privacy Act</i> and Regulations / <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> et Règlements
Director, Access to Information and Privacy / Directeur, Accès à l'information et protection des renseignements personnels	Full authority / Autorité absolue	Full authority / Autorité absolue



Fred Dermarkar, President and Chief Executive Officer / Président et premier dirigeant

2021 Feb 18

Date

13. APPENDICE B – RAPPORT STATISTIQUE 2020-2021

Rapport statistique sur la Loi sur la protection des renseignements personnelle

Nom de l'institution: Energie atomique du Canada limitée

Période d'établissement de rapport : 2021/04/01 au 2022/03/31

Section 1 – Demandes en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels
1.1 Nombre de demandes reçues

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		0
• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	
• En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	0	
Total		0
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		0
• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport dans les délais prévus par la Loi	0	
• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport au-delà des délais prévus par la Loi	0	

1.2 Mode des demandes

Mode	Nombre des demandes
En ligne	0
Courriel	0
Poste	0
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
Total	0

Section 2 – Demandes informelles
2.1 Nombre de demandes informelles

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		0
• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	
• En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	0	
Total		0
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		0

2.2 Mode des demandes informelles

Mode	Nombre des demandes
En ligne	0
Courriel	0
Poste	0
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
Total	0

2.3 Délai de traitement pour les demandes informelles

Délai de traitement							
1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total
0	0	0	0	0	0	0	0

2.4 Pages communiquées informellement

Moins de 100 pages communiquées		De 100 à 500 pages communiquées		De 501 à 1 000 pages communiquées		De 1 001 à 5 000 pages communiquées		Plus de 5 000 pages communiquées	
Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 3 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapport

3.1 Disposition et délai de traitement

Disposition des demandes	Délai de traitement							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communication totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0

3.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
18(2)	0	22(1)a)(i)	0	23a)	0
19(1)a)	0	22(1)a)(ii)	0	23b)	0
19(1)b)	0	22(1)a)(iii)	0	24a)	0
19(1)c)	0	22(1)b)	0	24b)	0
19(1)d)	0	22(1)c)	0	25	0
19(1)e)	0	22(2)	0	26	0
19(1)f)	0	22.1	0	27	0
20	0	22.2	0	27.1	0
21	0	22.3	0	28	0
		22.4	0		

3.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
69(1)a)	0	70(1)	0	70(1)d)	0
69(1)b)	0	70(1)a)	0	70(1)e)	0
69.1	0	70(1)b)	0	70(1)f)	0
		70(1)c)	0	70.1	0

3.4 Format des documents communiqués

Papier	Électronique				Autres
	Document électronique	Ensemble de données	Vidéo	Audio	
0	0	0	0	0	0

3.5 Complexité
3.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées en formats papier et document électronique

Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

3.5.2 Pages pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en formats papier et document électronique par disposition des demandes

Disposition	Moins de 100 pages traitées		100 à 500 pages traitées		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

3.5.3 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format audio

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

3.5.4 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format audio par dispositions des demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

3.5.5 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format vidéo

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

3.5.6 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format vidéo par dispositions des demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

3.5.7 Autres complexités

Disposition	Consultation requise	Avis juridique	Renseignements entremêlés	Autres	Total
Communication totale	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0

3.6 Demandes fermées

3.6.1 Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la Loi

Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la Loi	0
Pourcentage des demandes fermées dans les délais prévus par la Loi (%)	0

3.7 Présomptions de refus

3.7.1 Motifs du non-respect des délais prévus par la Loi

Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi	Motif principal			
	Entrave au fonctionnement /Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autres
0	0	0	0	0

3.7.2 Demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi (y compris toute prolongation prise)

Nombre de jours au-delà des délais prévus par la Loi	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi où aucune prolongation n'a été prise	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi où une prolongation a été prise	Total
1 à 15 jours	0	0	0
16 à 30 jours	0	0	0
31 à 60 jours	0	0	0
61 à 120 jours	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0
Total	0	0	0

3.8 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
Total	0	0	0

Section 4 – Communications en vertu des paragraphes 8(2) et 8(5)

Alinéa 8(2)e)	Alinéa 8(2)m)	Paragraphe 8(5)	Total
0	0	0	0

Section 5 – Demandes de correction de renseignements personnels et mentions

Disposition des demandes de correction reçues	Nombre
Mentions annexées	0
Demandes de correction acceptées	0
Total	0

Section 6 – Prorogations
6.1 Motifs des prorogations

Nombre de demandes pour lesquelles une prorogation a été prise	15a)(i) Entrave au fonctionnement de l'institution				15a)(i)
	Examen approfondi nécessaire pour déterminer les exceptions	Grand nombre de pages	Grand volume de demandes	Les documents sont difficiles à obtenir	Document confidentiels du Cabinet (article 70)
0	0	0	0	0	0

6.2 Durée des prorogations

Durée des prorogations	15a)(i) Entrave au fonctionnement de l'institution			
	Examen approfondi nécessaire pour déterminer les exceptions	Grand nombre de pages	Grand volume de demandes	Les documents sont difficiles à obtenir
1 à 15 jours	0	0	0	0
16 à 30 jours	0	0	0	0
Plus de 31 jours				
Total	0	0	0	0

Section 7 – Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations
7.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et autres organisations

Consultations	Autres institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages à traiter	Autres organisations	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	0	0	0	0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	0	0	0
Total	0	0	0	0
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	0	0	0	0
Reportées à l'intérieur des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0
Reportées au-delà des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0

7.2 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communiquer en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Communiquer en partie	0	0	0	0	0	0	0	0
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0

7.3 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres organisations

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communiquer en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Communiquer en partie	0	0	0	0	0	0	0	0
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 8 – Délais de traitement des demandes de consultation sur les documents confidentiels du Cabinet
8.1 Demandes auprès des services juridiques

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 100 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

8.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 100 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 9 – Avis de plaintes et d'enquêtes reçus

Article 31	Article 33	Article 35	Recours judiciaire	Total
0	0	0	0	0

Section 10 – Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (ÉFVP) et des Fichiers de renseignements personnels (FRP)
10.1 Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée

Nombre d'ÉFVP terminées	0
Nombre d'ÉFVP modifiées	0

10.2 Fichiers de renseignements personnels spécifiques à l'institution et centraux

Fichiers de renseignements personnels	Actifs	Créés	Supprimés	Modifiés
Spécifiques à l'institution	7	0	0	0
Centraux	44	0	0	0
Total	51	0	0	0

Section 11 – Atteintes à la vie privée
11.1 Atteintes substantielles à la vie privée signalée

Nombre d'atteintes substantielles à la vie privée signalées au SCT	0
Nombre d'atteintes substantielles à la vie privée signalées au CPVP	0

11.2 Atteintes à la vie privée signalée non-substantielles

Nombre d'atteintes à la vie privée non-substantielles	0
---	---

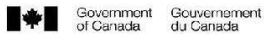
Section 12 – Ressources liées à la Loi sur la protection des renseignements personnels
12.1 Coûts répartis

Dépenses	Montant
Salaires	\$39,317
Heures supplémentaires	\$0
Biens et services	\$15,751
• Contrats de services professionnels	\$12,668
• Autres	\$3,083
Total	\$55,068

12.2 Ressources humaines

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à la protection des renseignements personnels
Employés à temps plein	0.250
Employés à temps partiel et occasionnels	0.000
Employés régionaux	0.000
Experts-conseils et personnel d'agence	0.250
Étudiants	0.000
Total	0.500

Remarque : Entrer des valeurs à trois décimales.



Rapport statistique supplémentaire sur la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels

Nom de l'institution : Énergie atomique du Canada Limitée

Période d'établissement de rapport : 2021-04-01 au 2022-03-31

Section 1 : Capacité de recevoir des demandes sous la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels

Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu recevoir des demandes d'AIPRP par les différents canaux.

	Nombre de semaines
Capacité de recevoir des demandes par la poste	52
Capacité de recevoir des demandes par courriel	52
Capacité de recevoir des demandes au moyen du service de demande numérique	0

Section 2 : Capacité de traiter les dossiers sous la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels

2.1 Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu traiter des documents papiers à différents niveaux de classification.

	Ne peut pas traiter	Peut traiter en partie	Peut traiter en totalité	Total
Documents papiers non classifiés	0	0	52	52
Documents papiers Protégé B	0	0	52	52
Documents papiers Secret et Très secret	0	0	52	52

2.2 Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu traiter des documents électroniques à différents niveaux de classification.

	Ne peut pas traiter	Peut traiter en partie	Peut traiter en totalité	Total
Documents électroniques non classifiés	0	0	52	52
Documents électroniques Protégé B	0	0	52	52
Documents électroniques Secret et Très secret	52	0	0	52

Section 3 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

3.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes dans les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2022	Demandes ouvertes dépassant les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2022	Total
Reçues en 2021-2022	4	0	4
Reçues en 2020-2021	0	0	0
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016 ou plus tôt	0	0	0
Total	4	0	4

Rangée 8, col. 3 de la section 3.1 doit être égale à la rangée 7, col. 1 de la section 1.1 du Rapport statistique sur la Loi sur l'accès à l'information 2021-2022

3.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à l'Information du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2021-2022	0
Reçues en 2020-2021	0
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	2
Reçues en 2016-2017	2
Reçues en 2015-2016 ou plus tôt	0
Total	4

Section 4 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels

4.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes dans les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2022	Demandes ouvertes dépassant les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2022	Total
Reçues en 2021-2022	0	0	0
Reçues en 2020-2021	0	0	0
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016 ou plus tôt	0	0	0
Total	0	0	0

Rangée 8, col. 3 de la section 4.1 doit être égale à la rangée 7, col. 1 de la section 1.1 du Rapport statistique sur la Loi sur la protection des renseignements personnels 2021-2022.

4.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2021-2022	0
Reçues en 2020-2021	0
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016 ou plus tôt	0
Total	0

Section 5: Numéro d'assurance social (NAS)

Votre institution a-t-elle reçu l'autorisation de procéder à une nouvelle collecte ou à une nouvelle utilisation cohérente du NAS en 2021-2022?

Non